

AHMED BOUYACOUB [*]

Répartition du revenu et catégories sociales

Nous avons souligné (ailleurs) que l'inégalité de répartition du revenu a baissé en Algérie, au cours de ces vingt dernières années. Par ailleurs, la structure du revenu actuelle semble se rapprocher de celle des pays industrialisés. Le processus d'industrialisation a donc opéré une profonde transformation dans la répartition des revenus. Il en a résulté également un bouleversement dans la structure socio-professionnelle de la population active. Mais au profit de quels groupes sociaux s'est opérée cette redistribution du revenu national et au détriment de quels autres groupes ?

Nous présentons dans cet article quelques réflexions sur ce sujet que nous suggèrent nos calculs menés à partir des comptes économiques [1]. Ils n'ont pas la prétention de l'exactitude. Ils traduisent seulement des tendances qui sont d'ailleurs très relatives, d'autant plus que les revenus déclarés (même corrigés par la comptabilité nationale) sont loin de refléter la réalité des revenus des différents ménages. Par ailleurs, l'interférence des activités informelles et des revenus qui en découlent limitent également certaines conclusions.

Compte tenu de ces limites, nous pouvons formuler les remarques et conclusions suivantes.

1. Un changement rapide et important dans la structure des revenus et des groupes socio-professionnels :

En vingt ans, de 1969 à 1987, la structure des revenus et des groupes socio-professionnels a connu une transformation profonde. Celle-ci apparaît d'ailleurs à la fin de chaque période de planification (les deux premiers plans quadriennaux 70-78, le premier plan quinquennal 80-84 et le deuxième plan quinquennal 85-88). Les politiques économiques et sociales menées dans différents domaines paraissent avoir eu des effets immédiats et importants sur la structure sociale et celle des revenus.

C'est le propre du développement de bouleverser les structures antérieures. Mais ce bouleversement paraît, d'une certaine façon, bousculer de nombreux équilibres puisque la structure du revenu et celle de l'emploi semblent plus constituer des conséquences (non maîtrisables) de politiques menées dans les différents domaines que la réalisation d'objectifs préalablement définis.

On peut même avancer l'hypothèse que ce sont ces transformations profondes, introduisant au cours de chaque période moyenne (3 à 4 ans) de nouveaux équilibres, qui déstabilisent les groupes socio-professionnels évoluant dans une situation aléatoire quant à la place sociale et au revenu escomptés. "L'affolement des aspirations", chez les différents groupes sociaux est, nous semble-t-il, le résultat de ces transformations rapides qui perturbent les logiques traditionnelles d'évolution.

Le tableau concernant la répartition de la population occupée et des revenus bruts des ménages avant transferts, montre que des tendances globales peuvent être soulignées au cours de la période étudiée.

TABLEAUX N°1

		1969	1978	1984	1987
Revenus non salariaux en %	R	40	33	30	34
	P	35	24	30	28
Revenus salariaux en %	R	60	67	70	66
	P	65	76	70	72

R est le rapport du revenu de ce groupe sur le revenu global brut des ménages en %.

P est le rapport entre la population occupée de ce groupe et la population occupée globale. Nous avons inclu les aides familiaux dans le premier groupe. La population occupée concerne seulement ceux qui ont un emploi rémunéré.

Ce tableau se lit par exemple : en 1969, dans le premier groupe 35 % de la population occupée ont encaissé 40 % du revenu global des ménages.

Ce tableau montre que la structure des revenus des ménages a connu une transformation régulière à partir de 1969. Ce mouvement a changé de sens à partir de 1984-85.

Autrement dit, au cours de cette période, une quinzaine d'années, les revenus non salariaux ont connu une baisse régulière de leur poids relatif dans les revenus distribués aux ménages (passant de 40 à 30 %)

Inversement, les revenus salariaux ont connu une forte hausse de leur poids relatif.

L'année 1984-85 paraît être une année assez particulière puisqu'elle consacre une égalisation du poids relatif de la population et du revenu de chaque groupe (salariés et non-salariés).

La deuxième tendance commence à partir de 1987. Elle confirme un accroissement du poids relatif des revenus des non-salariés.

2. Une baisse importante de la part des revenus non-salariaux :

En termes absolus, les revenus des entrepreneurs et des indépendants

ont certainement connu une forte croissance au cours de la période

étudiée. Mais en termes relatifs, par rapport à l'ensemble des revenus distribués aux ménages, la part encaissée par ce groupe social (très hétérogène) est passée de 40 % en 1969 à 30 % en 1984 pour remonter à 34 % en 1987.

Mais cette baisse a concerné essentiellement le groupe des revenus non salariaux non agricoles, c'est à dire les revenus encaissés par les entrepreneurs et les indépendants dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services au sens large.

Pour ce groupe, la part du revenu est passée de 28 % pour une population de 8,8 % à 19,5 % pour une population de 8,5 %. Cette évolution est marquée par deux périodes comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU N° 2

	1969	1978	1984	1987
Revenu (R) de ce groupe en %	28,4	24,3	21,4	19,5
Population de ce groupe en % (P)	8,8	10	11,96	8,5
Indice R/P	2,77	2,43	1,80	2,29

Le rapport entre le pourcentage du revenu de ce groupe et le pourcentage de la population qu'il représente traduit l'évolution de la part du revenu en éliminant l'effet de la population (augmentation ou baisse). Ainsi, ce groupe avait une part de revenu égale à presque trois fois (2,77) son poids dans la population. Cette part a connu une baisse régulière jusqu'à 1984 de 35 %, mais avec deux rythmes différents. De 1969 à 1978, la diminution globale a été de 12 %. Entre 1978 et 1984, elle a atteint un taux global de 26 %. Mais au cours de la troisième période analysée, 1984-1987, la part du groupe a connu une croissance de 27 %.

Ainsi, en 1987, le groupe des entrepreneurs et des indépendants non agricoles, représentant 8,5 % de la population occupée, a perdu une partie non négligeable (plus de 30 %) de la part qu'il détenait sur le revenu global des ménages en 1969. Ce qui ne veut pas dire que les revenus individuels aient baissé.

L'analyse globale montre également que le groupe des salariés avaient atteint un point d'équilibre en 1984, puisque pour une population de 70 %, il y avait 70 % du revenu global. Ce qui signifie que ce groupe social, très diversifié, avait encaissé exactement la partie du revenu qui correspondait à son poids dans la population occupée. Bien sûr, il y avait un autre type de répartition à l'intérieur du groupe des salariés. L'éventail des salaires allait de 1 à 6 à peu près en 1984.

Mais, cette position qui peut être considérée comme idéale, a été perdue par les salariés puisqu'en 1987, ils n'ont encaissé que 92 % de la part qui correspond à leur poids dans la population occupée. Ils ont perdu en termes relatifs 8 % de leur part. Cette perte a été le produit de

deux facteurs. Il y a eu une baisse relative de la part du revenu et une augmentation du poids relatif des salariés.

Comment cette perte peut être expliquée ? A-t-elle été identique pour tous les salariés ?

3. Les salariés ont-ils été victimes de l'application du SGI (?) [2] :

Il peut paraître curieux de poser une question pareille alors que la plupart des discours présentaient le SGT comme un grand acquis des salariés du secteur public. Notre question concerne le long terme, car à court terme personne ne peut nier que le SGT a permis une augmentation très sensible des salaires. Nous analysons les conséquences de l'application du SGT à partir de 1985, car il a constitué l'événement le plus important du point de vue de la répartition des revenus depuis 1984, date importante, à notre avis, car elle a marqué un équilibre jamais réalisé entre le poids des salariés et la part du revenu global qu'ils encaissent.

L'application du SGT a entraîné dans le secteur public un accroissement de la masse salariale au cours de ses deux premières années, 1985 et 1986. Ce qui correspond à une enveloppe supplémentaire de 13 milliards de dinars pour ces deux années. Ce chiffre est relativement important quand on sait que tous les salariés du pays (public et privé) ont reçu moins de 64 milliards de dinars en 1984.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que si la masse salariale a augmenté de 1 %, la production industrielle n'a augmenté que de 3 % en 1985 et 5,5 % en 1986 pour diminuer de 3 % en 1981 et 1988.

Ces chiffres montrent que le SGT a permis une croissance plus importante de la masse salariale que ne le permettait la croissance industrielle. Il venait trop tôt ou trop tard... Les entreprises et l'Etat ont payé cette augmentation salariale par des déficits qui ont été soldés au bout de la chaîne par une émission de papier monnaie sans véritable contrepartie.

S'il est indéniable que le SGT a réduit les inégalités de rémunération entre les différents secteurs d'activité (ce qui peut être une aberration économique s'il y a de grandes différences de niveaux de productivité ?) et entre les salariés eux-mêmes en réduisant l'éventail des salaires, il a par contre permis d'enclencher au sein de l'économie un mouvement prix-revenus qui produit des effets néfastes pour les salariés eux-mêmes.

Notre hypothèse est que les salariés ont perdu leur position dans la répartition du revenu global des ménages à partir de 1985 au profit des employeurs et des indépendants qui ont vu leur situation s'améliorer à partir de cette date, à cause de l'application du SGT qui n'a pas été suivie d'une véritable croissance économique.

Au total, le SGT a permis une augmentation des salaires à court terme mais aussi une croissance du chiffre d'affaires des employeurs et indépendants. Mais les déséquilibres entre l'offre et la demande des

biens de consommation qui en ont découlé ont favorisé une hausse du taux d'inflation résultant elle-même des différents déficits (budget et entreprises...).

Ce mouvement a permis un repartage du revenu national (c'est la fonction de l'inflation) en faveur du groupe des indépendants et employeurs.

Par ses incidences financières sur le budget de l'Etat et l'arrêt de la croissance économique en 1987 et 1988, l'application du SGT a profité à long terme, aussi paradoxal que cela puisse paraître, aux patrons et indépendants du secteur privé. Les salariés représentant 72 % de la population occupée en 1981 n'ont encaissé que 66 % du revenu global. Ils ont perdu la position qu'ils avaient en 1984.

Mais, les salariés sont un groupe social très hétérogène. Ils n'ont pas subi cette évolution de la même manière.

4. L'inégale évolution des différents groupes de salariés en matière de répartition de revenu :

Si globalement, le salarié, quel que soit son secteur d'activité, a amélioré sa situation entre 1969 et 1984 puisque sa part dans le revenu global est passée de 92 % à 100 % (c'est à dire égalité entre le pourcentage du revenu et celui de la population), il n'en va plus de même après 1984. Nous avons vu que la part des salariés a diminué de 8 % en 1987 par rapport à l'année 1984. Mais cette évolution ne concerne pas de la même manière tous les salariés de tous les secteurs, comme le montre le tableau suivant :

TABLEAU N° 3

		1969	1978	1984	1987
Salariés non agricoles	Revenu %	32,8	42,6	43,8	37,25
	Population R/P	23,3	37,2	38,2	37,05
		1,41	1,16	1,15	1
Salariés de l'Administration publique	Revenu %	19,7	19,3	21,4	22,3
	Population R/P	15,7	16,7	21,3	23,2
		1,25	1,16	1	0,96
Salariés agricoles	Revenu %	7,2	5,3	4,6	6,5
	Population R/P	19,6	16,3	7,9	7,97
		0,37	0,32	0,58	0,82

Les salaires non agricoles hors Administration représentaient en 1969 plus de 23 % de la population occupée et empochaient 33 % du revenu global. En 1987, ils avaient encaissé 31 % du revenu pour un effectif évalué à 37 % de la population occupée. Leur part relative n'a pas cessé de diminuer sous l'effet de l'augmentation de leur effectif.

Les salariés de l'Administration publique n'étaient pas aussi favorisés en 1969 que les précédents. Représentant à cette date près de 16 % de la population occupée, ils n'avaient encaissé que 20 % du revenu. Respectivement ces taux passent à 23 et 22 % en 1987. A cette date le salarié de l'Administration empochait un revenu inférieur en pourcentage à son poids dans la population occupée (96 %) alors qu'en 1969, il avait eu droit à une part de revenu de 1,25 fois son poids dans la population.

C'est en fait le salarié agricole qui a vu sa part augmenter de manière continue et a un taux très élevé. Il faut dire qu'en 1969, sa part dans le revenu global était très faible relativement à son poids dans la population. 20 % de salariés agricoles n'avaient eu droit qu'à 7 % du revenu. Cette part du revenu n'a pas beaucoup changé (6,5 %) en 1987, mais elle a été partagée entre un effectif qui a connu relativement une chute importante. Il y a eu une diminution importante de la main-d'oeuvre agricole pour une même part de revenu, ce qui revient à dire que le salarié agricole a vu sa part dans le revenu croître de 122 % entre 1969 et 1987.

Cette analyse concerne l'ensemble des salariés par secteur d'activité. Mais au sein d'un même secteur, les différentes catégories de salariés n'ont pas eu la même évolution de la part du revenu. Pour l'ensemble des secteurs, nous n'avons pas pu opérer une classification des salariés et de leurs revenus pour les années étudiées faute d'information. Mais nous avons pu reconstituer cette classification pour l'Administration qui appliquait un barème de salaire variant entre l'indice 100 et l'indice 600 comparable à la structure du SGT disposant de 20 échelles. Le tableau suivant est très significatif.

TABLEAU N° 4

	1969		1987	
	Population	Revenu	Population	Revenu
Cadres et tech. sup.	4,5	13,7	12,6	19,3
Technicien et maîtrise	19,23	17,8	63	64,4
Exécution et pers. qual.	49	33,2	15,5	11,9
Manceuvre et sans qual.	36,27	35	8,7	4,5
TOTAL	100	100	100	100

En 1969, les cadres représentant 4,5 % de l'effectif des fonctionnaires avaient encaissé presque 14 % de la masse salariale versée par l'Administration. En 1987, ces taux passant respectivement à 12,6 % et 19,3 %. En termes relatifs, par rapport à leur effectif, les cadres encaissaient une part égale à trois fois en 1969. En 1987, cette part est passée à une fois et demie seulement.

Cette baisse importante de leur part dans le revenu global traduit une baisse de leur pouvoir d'achat relativement à 1969. Ces chiffres peuvent être retrouvés autrement. En 1969, le cadre qui encaissait 1500 DA recevait l'équivalent de 150 Kgs de viande d'agneau. En 1987, en percevant 7000 DA, il n'avait droit qu'à 60 Kgs de la même viande. Ils ont perdu 60 % de leur pouvoir d'achat.

Les parts relatives de revenu ont diminué pour presque tous les groupes salariés. Au profit de quels autres groupes s'est opérée cette diminution ?

5. Les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires :

La comparaison entre les différents groupes socioprofessionnels montre

que pratiquement seuls les agriculteurs ont pu améliorer leur situation

dans la répartition du revenu global. Mais il faut souligner que la part des agriculteurs (employeurs, indépendants, salariés et aides familiaux) était relativement la plus faible compte tenu de la population occupée dans l'agriculture.

TABLEAU N° 5

	1969	1978	1984	1987
Revenus en % (1)	19,1	13,8	13,3	21
Population occupée en % (2)	43,9	29,5	24,1	24,9
(1) / (2)	0,44	0,47	0,55	0,84

Ces chiffres montrent qu'en 1969, les agriculteurs représentant 43 % de la population occupée avaient encaissé 19 % seulement du revenu global. En 1987, la population passe à 25 % et le revenu à 21 %. Nous avons déjà vu que les salariés agricoles ont vu leur part du revenu croître très sensiblement. Mais les employeurs et les indépendants agricoles ont également amélioré leur situation. Ils représentaient 18 % de la population occupée et avaient encaissé 12 % du revenu en 1969. En 1987, ils étaient 12 % à avoir touché 14,5 % du revenu global des ménages.

TABLEAU N° 6

Employeurs et indépendants agricoles	1969	1978	1984	1987
Revenu en % (1)	11,9	8,55	8,68	14,5
Population occupée en % (2)	18,3	11	10,74	12,26
(1) / (2)	0,65	0,78	0,81	1,18

La part relative des agriculteurs a connu une augmentation globale entre 1969 et 1978 de 82 %. Cette augmentation a été très régulière. On remarquera qu'elle a été le produit de deux mouvements inverses : une augmentation relative de la part du revenu du groupe et une chute relative des effectifs. Bien entendu, ce sont le développement de l'emploi urbain et la politique des prix qui ont favorisé cette tendance.

Mais, tous les agriculteurs n'ont pas pu bénéficier de l'augmentation de revenu. Au sein de ce groupe, il y a des gros, des moyens et des petits agriculteurs.

En opérant un calcul en fonction des terres cultivées par le secteur privé (ce qui est une hypothèse discutable) on obtient le résultat suivant : en 1969, 1 % des agriculteurs représentant les gros propriétaires avait encaissé 31 % du revenu des agriculteurs (salariés non compris). En 1987, le 1 % des gros agriculteurs en avait encaissé 24 %. Leur part a apparemment diminué de 22 %, mais leur revenu global aurait été multiplié par cinq.

Ces chiffres indiquent qu'il y a une forte concentration des revenus entre les mains d'un groupe très restreint d'agriculteurs.

6. Le secteur privé contrôle et distribue une part importante du revenu des ménages :

Avant 1977, le secteur privé a contrôlé et distribué directement plus de 50 % du revenu global des ménages. C'est à partir de 1978 que le secteur public (Etat et entreprises publiques) devient légèrement dominant pour arriver au taux de 60 % en 1984. Mais ce taux a tendance à baisser avec le développement de l'agriculture privée et le passage des travailleurs de la condition de salariés à celle d'indépendants et employeurs. Alors qu'en termes de production, le secteur public a commencé à produire plus de 50 % de la valeur ajoutée globale dès 1974 (même hors hydrocarbures).

TABLEAU N° 7

	1969	1978	1984	1987
Revenus distribués par le secteur privé %	57,45	47,7	40,6	45
Revenus salariaux distribués par le secteur public %	42,55	52,3	59,4	55

Ces statistiques indiquent qu'une politique nationale des revenus ne saurait se suffire d'une politique salariale isolée. La régulation des revenus nécessite obligatoirement une politique fiscale et un système de prix appropriés.

Quelques éléments de conclusions :

L'analyse de la répartition du revenu des ménages en fonction de la structure de la population occupée permet de tirer les conclusions suivantes :

1- En termes de revenu relatif, la structure de la répartition a été entièrement bouleversée au cours de la période 1969-1984.

En dehors de l'agriculture, tous les groupes socioprofessionnels ont connu une réduction de leurs parts relatives dans la répartition du revenu national.

* Les employeurs et indépendants, des secteurs industriel, commercial, et des services ont enregistré une baisse de 35 % de leur part relative du revenu entre 1969 et 1984.

* Les salariés non agricoles ont connu une baisse de 18 %.

* Les salariés de l'Administration publique ont enregistré une baisse de 20 %.

2- Il est également remarquable, que les parts des trois groupes de salariés (de l'Administration publique, des secteurs économiques, et ceux de l'agriculture) se soient fortement rapprochées, en 1987 alors qu'elles étaient marquées en 1969, par de fortes différences.

- Indice relatif à la part relative du revenu :

	1969	1984	1987
Salariés agricoles	0,37	0,58	0,82
Salariés de l'Administration publique	1,25	1	0,96
Salariés des autres secteurs	1,41	1,15	1

En deux décennies, la dynamique économique a entraîné un rapprochement de la situation des salariés de tous les secteurs. Ce rapprochement s'est fait par l'abaissement de la part relative des salariés de l'Administration publique et ceux des secteurs non agricoles.

Le nivellement de la part relative de chaque groupe s'est réalisé par le bas. La réduction de la différence existante en 1969 peut être mesurée par rapport à la part des salariés non agricoles (indice 100).

	1969	1984	1987
Salariés agricoles	26	50	82
Salariés de l'Admi.publique	89	87	96
Salariés des autres secteurs	100	100	100

Ce tableau montre que les larges différences existantes en 1969 se sont presque estompées en 1987 entre les différents groupes de salariés.

3- Mais cette baisse de la part des salariés a fortement frappé les cadres. Alors qu'ils occupaient une place relativement privilégiée en 1969 dans la structure du revenu national, puisque, à cette date, ils encaissaient une part de revenu correspondant à trois fois leurs poids dans la population occupée ; en 1987, cette part passe à une fois. Ce qui correspond à une baisse de 66 % de leur part relative dans le revenu.

4- Si tous les groupes socio-professionnels ont connu une perte dans la position qu'ils occupaient en 1969 dans la structure du revenu national, seuls les agriculteurs (salariés et non salariés) en ont bénéficié et particulièrement les catégories supérieures (moyennes et aisées).

A population égale, les agriculteurs ont pratiquement doublé leur part dans le revenu. Quant aux salariés agricoles, ils ont plus que doublé leur part (120 % de croissance).

5- Enfin, il est remarquable qu'au cours de vingt années d'industrialisation, la structure du revenu national ait été fortement bouleversée au profit de groupes sociaux qui étaient considérés comme les exclus de l'industrialisation, à savoir les agriculteurs salariés et non salariés. Ces indications montrent qu'il y a eu un enrichissement important des employeurs et indépendants agricoles et un accroissement très fort du pouvoir d'achat des salariés agricoles.

Par contre, il est également paradoxal que le groupe le plus valorisé, au cours de cette période, à savoir les cadres, ait vu sa part se réduire de manière drastique. C'est le groupe qui a apparemment le plus perdu dans cette dynamique économique au cours de cette période 1969-1987.

Ces indications expliquent-elles le désarroi de tous les groupes sociaux urbains ?

Notes

[*] Directeur de Recherche CREAD

[1] Les calculs ont été opérés sur la base des statistiques des trois recensements 1966, 1977 et 1987. Nous avons essayé d'homogénéiser, dans la mesure du possible, les données pour certains groupes, particulièrement en ce qui concerne 1987.

Les calculs concernant le revenu brut des ménages ont été opérés sur la base des statistiques des comptes économiques publiés par l'UNS.

[2] SGT : Statut Général du Travailleur, loi n° 78-12 du 8 Août 1978. Ce statut devait régir tous les employés de la fonction publique et du secteur public. Son application n'a commencé qu'à partir de 1985.